

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 septembre 2023

Numéro Délibération	59/2023
date de mise en ligne	3 Octobre 2023

Convocation transmise le 21 septembre 2023

objet de la délibération Collège de la Voie Domitienne – Voyage « Histoire Mémoire » 2024 – Demande de subvention

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : M. Max RASCALOU – Pouvoir à Monsieur Laurent VIDAL / M. Jean Paul FINART – Pouvoir à M. François BATOCHÉ / M. Laurent TEISSIER – Pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à Mme Cécile VEILLON / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. Raymond HAREL – Pouvoir à M. Jean IBANEZ / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY /

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Christelle MUSICCO rapporte l'affaire;

Le Collège de la Voie Domitienne nous a sollicités pour l'organisation de son voyage scolaire « Histoire mémoire », du 1^{er} au 4 avril 2024.

Ce séjour conduira des élèves de troisième à Paris pour visiter le Mémorial de la Shoah, le quartier juif du Marais, Drancy, le Panthéon, le Mont Valérien, l'Assemblée nationale et le Mémorial de la Déportation. Différents ateliers seront prévus sur ces sites.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de ce projet qui pourra profiter aux élèves vendarguois, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une aide financière de 1.500,00 € au Collège,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

Accusé de réception en préfecture
034-213403272-20230927-59-2023-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023
